

Bilan actif

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE		Réf. Annexe	Valeurs brutes (1)	Amort. Et provisions (2)	Valeurs nettes
A c t i f i m m o b i l i s é	Immobilisations incorporelles	III.1			
	Concessions, brevets, licences		115 562	32 403	83 159
	Autres immobilisations incorporelles				0
			115 562	32 403	83 159
	Immobilisations corporelles	III.1			
	Installation technique matériel outillage		1 827	49	1 778
	Autres immobilisations corporelles		271 334	23 010	248 324
			273 161	23 059	250 102
	Immobilisations financières	III.1			
	Autres immobilisations financières dépôt caution		26 284		26 284
		26 284	0	26 284	
Immobilisations en cours	III.1				
Etudes		12 829 760		12 829 760	
Ouvrages constructions		20 456 908		20 456 908	
		33 286 668	0	33 286 668	
Total actif immobilisé			33 701 675	55 462	33 646 213
A c t i f c i r c u l a n t	Stocks				0
	Stocks et en cours				0
	Avances acomptes versées sur commandes				
	Avances acomptes versées sur commandes		54 277		54 277
			54 277		54 277
	Créances	III.2.1.1			
	Clients et comptes rattachés		128 503		128 503
	Autres créances		29 905 389		29 905 389
			30 033 892		30 033 892
	Disponibilités				
Disponibilités		2 667 040		2 667 040	
		2 667 040		2 667 040	
Charges constatées d'avance	III.3.1				
Charges constatées d'avance		275 841		275 841	
		275 841		275 841	
Total actif circulant			33 031 050		
Ecart conversion actif					
Ecart conversion actif			0		0
TOTAL GENERAL			66 732 725	55 462	66 677 263

Bilan passif

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE		Réf. Annexe	Valeurs nettes
C a p i t a u x p r o p r e s	Capital	III.4	1 000 000
	Report à nouveau		
	Report à nouveau		
	Résultat net de l'exercice		-48 332
	Résultat net de l'exercice		
	Subventions d'investissements		40 189 500
Capitaux propres			41 341 168
P r o v i s i o n s	Provisions pour risques	III.5	
	Provisions pour litiges		73 678
	Provisions pour pensions		0
	Provisions pour risques		
Provisions pour risques			73 678
Emprunt auprès établissement crédit			445 781
D e t t e s	Dettes d'exploitation	III.2.1.2	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 842 456
	Dettes fiscales		799 200
	Dettes sociales		103 334
			13 744 990
	Dettes diverses	III.2.1.2	
	Dettes fournisseurs immobilisations comptes rattachés		66 092
	Autres dettes		11 205 574
			11 271 666
	Produits constatés d'avance	III.3.1	
Produits constatés d'avance		0	
Dettes			25 016 656
Ecart conversion passif			0
Ecart conversion passif			
TOTAL GENERAL			66 677 263

Compte de résultat

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE		Au 31/12/02
Production vendue sur prestations services		
Production vendue		110 570
Production immobilisée		33 223 628
		33 334 198
Reprise sur amortissement et provisions + transfert de charges		
Reprise sur amortissements et provisions + transfert de charges		
Autres produits		
Autres produits		1
		1
Total produits exploitation		33 334 199
Autres achats et charges externes		
Etudes et projets		-8 226 448
Travaux préliminaires		-18 126 932
Personnel détaché		-2 020 539
Autres fournitures diverses		-2 835 855
		-31 209 774
Impôts taxes versements assimilés		
Impôts taxes versements assimilés		-30 266
		-30 266
Charges de personnel		
Salaires et traitements		-1 433 552
Charges sociales		-605 079
		-2 038 631
Dotations d'exploitation		
Dotations amortissements immobilisations		-55 461
Dotations provisions		
		-55 461
Autres charges		
Autres charges		
Total charges exploitation		-33 334 199
Résultat exploitation		0

E
x
p
l
o
i
t
a
t
i
o
n

Compte de résultat

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE		Au 31/12/02
F i n a n c i e r	Autres intérêts et produits assimilés	50 056
	Reprises sur provisions financières	0
	Différence positive change	178
	Transferts de charges financières	63 039
	Total produits financiers	113 273
	Intérêts charges assimilées	-69 096
	Dotations amortissements et provisions	0
	Différence négative change	0
	Total charges financières	-69 096
	Résultat financier	44 177
	Résultat courant	44 177
E x c e p t i o n n e l	Prod. Exceptionnels sur opération de gestion	0
	Prod. Exceptionnels sur opération en capital	0
	Total produits exceptionnels	0
	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0
	Charges exceptionnelles sur opération en capital	0
	Total charges exceptionnelles	0
Résultat exceptionnel	0	
	Impôts sur les bénéfices	
	Résultat net	-48 332

III Compléments d'informations relatifs au bilan

III/1 ACTIF IMMOBILISÉ ET AMORTISSEMENTS

III. 1.1 - Actif Immobilisé - Valeurs brutes

(1)

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE	Valeurs brutes (1)	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/02
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement :				
Autres :				
- France	0	68 310		68 310
- Italie	29	47 224		47 253
	29	115 534		115 563
Total immobilisation incorporelles	29	115 534		
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage :				
- France	183			183
- Italie	3	1 641		3
	186	1 641		1 827
Installations agencements :				
- France	2 599	36 435		39 034
- Italie	0	42 707		42 707
	2 599	79 142		81 741
Matériel de transport :				
- France	6 540	0		6 540
- Italie	6 810	0		6 810
	13 350	0		13 350
Matériel de bureau et informatique :				
- France	6 135	39 997		46 132
- Italie	54	68 786		68 840
	6 189	108 783		114 972
Mobilier :				
- France	8 485	21 803		30 288
- Italie	8 159	22 824		30 983
	16 644	44 627		61 271
Total immobilisations corporelles	38 968	234 193		
Immobilisations financières				
- France				0
- Italie		26 284		26 284
		26 284		26 284
Total immobilisations financières		26 284		
Immobilisations en cours de construction				
Etudes France	9 897 024			9 897 024
Etudes Italie	2 932 736			2 932 736
Descenderie Modane	11 892 021			11 892 021
Descenderie St-Martin	1 951 403			1 951 403
Descenderie La Praz	290 449			290 449
Sondages géologiques	6 323 034			6 323 034
Total immobilisations en cours de construction	33 286 667	376 011		
ENSEMBLE	33 325 664	376 011		

III. 1.2 - Actif Immobilisé - Amortissements

(2)

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE	Valeurs brutes (1)	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/02
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement :	-	-	-	-
Autres :				
- France		18 698		18 698
- Italie		13 704		13 704
		32 402		32 402
Total immobilisation incorporelles		32 402		32 402
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage :				
- France				
- Italie		49		49
		49		49
Installations agencements :				
- France		2 945		2 945
- Italie		2 231		2 231
		5 176		5 176
Matériel de transport :				
- France				0
- Italie				0
				0
Matériel de bureau et informatique :				
- France		5 255		5 255
- Italie		8 083		8 083
		13 338		13 338
Mobilier :				
- France		1 965		1 965
- Italie		2 531		2 531
		4 496		4 496
Total immobilisations corporelles		23 059	0	23 059
Immobilisations financières				
- France				0
- Italie				0
				0
Total immobilisations financières				0
ENSEMBLE		55 461	0	55 461

III/2 ACTIF CIRCULANT ET DETTES

III. 2.1 - Etat des échéances des créances et des dettes

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

1. CREANCES (*)	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées	0		
Prêts (1) (2)	0		
Autres	0		
	26 284		26 284
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Associés	153 251	153 251	
Etat et autres collectivités publiques (3) (4) (5)	29 875 319	29 875 319	
Autres	5 318	5 318	
Capital souscrit appelé, non versé industriels	0	0	
Charges constatées d'avance	275 841	275 841	
Total	30 336 013	30 309 729	26 284

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0
Prêts récupérés en cours d'exercice	0
(2) Dont prêts participatifs	0

(3) Subventions d'investissement à recevoir	
Etat (France)	10 000 000
U.E. (France)	14 389 500
(4) TVA / IVA	5 483 815
(5) Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 400

(*) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes

III. 2.1 - Etat des échéances des créances et des dettes

Suite

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

2. DETTES (*)	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à un an au maximum	445 761	445 761	
- à plus d'un an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 842 456	12 842 456	
Dettes fiscales et sociales	902 534	902 534	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 092	66 092	
Autres dettes (3)(4)	11 205 572	11 205 572	
Produits constatés d'avance	0	0	
Total	25 462 415	25 462 415	0

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0
(2) Dont : envers les associés (personnes physiques)	0
(3) Dont : emprunts participatifs	0
(4) Dont : Associés compte courant RFF	11 127 927

(*) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes

III/5 PROVISIONS

Montants en euros

PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

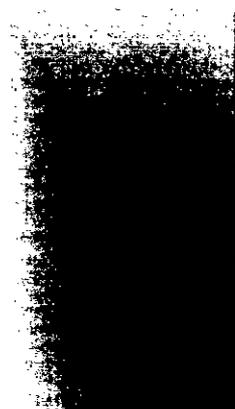
NATURE	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants à la clôture de l'exercice 2002
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions (note II.7)	0	73 677	0	73 677
Total	0	73 677	0	73 677
Provisions pour dépréciation				
Total	0	0	0	0

IV/6 EFFECTIF ET MASSE SALARIALE

Au 31 décembre 2002, la masse salariale pour l'exercice s'élève à 4,059 M€ dont 2,02 M€ pour le personnel mis à disposition par la SNCF et RFI.

Le personnel est réparti comme suit :

Personnel	Exercice 2002	
	Dont Dirigeants	Autres personnels
Effectif moyen du personnel (équivalent temps plein)		
Salariés France	18,3	14,3
Salariés Italie	11,4	9,2
Mis à disposition		
Par RFI / Italferr	7,4	5,4
Par la SNCF	14,5	9,6
TOTAL	51,6	38,5



IV.7 - Tableau Crédit bail

Montants en euros PREMIER EXERCICE DU 16/10/01 AU 31/12/02

NATURE	Valeur des biens en date de contrat	Montants comptabilisés sur l'exercice	Dotations théoriques aux amortissements	Receivances restant à payer			Prix d'achat résiduel
				2003	2004	2006	
Informatique France							
- ENP Paribas Lease Group	112 680	25 040	18 780	37 560	37 560	12 520	
- Société Générale Sogelease	26 080	1 572	1 086	9 432	9 432	7 860	261
Total	138 740	26 612	19 866	46 992	46 992	93 994	0

Greffe
du Tribunal de Commerce de
CHAMBERY
Palais de Justice - Porte B
73026 CHAMBERY CEDEX

www.greffes.com/chambery

**CERTIFICAT
DE DEPOT DE COMPTES ANNUELS**

Concernant :

SAS Lyon Turin Ferroviaire (LTF)
1091 avenue de la Boisse
73000 CHAMBERY

Dépôt effectué par :

SAS Lyon Turin Ferroviaire (LTF)
1091 avenue de la Boisse
73000 CHAMBERY

Numéro RCS : CHAMBERY B 439 556 952

<28225/2001B00470>

Pièces déposées le 18/07/2003

Numéro : 2032060

COMPTES & RAPPORT EXER. CLOS LE 31/12/2002

Chiffre d'affaires :	110.570,00	EUR
Résultat	-48.332,00	EUR
Effectif	18	

L'un des Greffiers associés,



I Introduction

I/1 PRÉSENTATION DE LYON TURIN FERROVIAIRE - LTF - SAS

LTF est une société par actions simplifiée.

LTF a été créée par ses actionnaires, RFF (Réseau Ferré de France) et RFI (Rete Ferroviaria Italiana) le 3 octobre 2001 dans le cadre du Traité du 29 janvier 2001 (article 6) et inscrite au Registre du Commerce de Chambéry le 17 octobre 2001 (début d'exploitation le 16 octobre 2001).

Son activité : Etudes et travaux en vue de la réalisation d'un tunnel ferroviaire entre la France et l'Italie.

Ses missions sont décrites à l'article 5 du Traité entre la France et l'Italie, du 29 janvier 2001.

I/2 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 000 euros. Il est divisé en 2 000 actions de 500 euros chacune. Les actions sont réparties à part égale (1 000 actions) entre les deux actionnaires RFF et RFI.

II Principes règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous.

Conformément aux Statuts, le premier exercice comptable de LTF couvre la période depuis sa création, le 3 octobre 2001.

II/1 CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITE DE LTF

Au cours de l'année 2002, LTF a lancé les études et les travaux prévus par le traité du 29 janvier 2001 (« le Traité ») dans le cadre du programme approuvé par la Commission Intergouvernementale (« CIG ») le 16 mars 2002.

Le Traité définit le cadre général de mission de LTF et notamment :

- La nature des actions conduites par la Société dans le cadre de l'avant projet en vue de la réalisation des ouvrages définitifs de la partie commune de la liaison ferroviaire ;

- La propriété des ouvrages réalisés qui est accordée ;
- Le financement à parts égales assuré par les Etats français et italien, avec le concours de l'Union Européenne

Par ailleurs, les statuts précisent que la Société est constituée pour une durée limitée allant jusqu'au 31 décembre 2007, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée collectivement par les associés.

La convention de financement signée le 15 octobre 2002 entre l'Etat français, LTF et RFF dispose que le financement accordé correspond à des subventions d'équipement et que les études réalisées sont la propriété de la Société et sont immobilisées dans ses comptes. Elle indique également que les études et les dossiers des ouvrages réalisés par LTF seront mis à disposition à titre gracieux des Etats français et italien. Ces subventions ne sont remboursables qu'en cas de trop perçu par rapport aux dépenses engagées par la société.

II/2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Compte tenu du cadre juridique décrit en II. 1) de la présente annexe et des principes comptables retenus par ses associés dans le cadre de projets similaires, la Société immobilise dans la rubrique « immobilisations en cours » l'essentiel des charges qu'elle encourt au titre de son activité.

Le coût de la production immobilisée est ainsi constitué des charges directes et indirectes de la Société, y compris les charges d'administration générale et les charges financières liées aux avances de trésorerie obtenues dans l'attente de la réception effective des subventions accordées.

Toutefois, la société n'immobilise pas les coûts relatifs à certains éléments d'études et de travaux qui sont réalisés pour le compte des associés, selon les termes de l'article 6 alinéa d) du Traité.

Compte tenu des modalités de financement du projet selon les termes du Traité du 29 janvier 2001 et de la Convention d'octroi de subventions d'investissement signée entre LTF, RFF et l'Etat français, les subventions allouées par les Etats français et italien et la Communauté européenne sont inscrites en capitaux propres selon leurs modalités spécifiques d'attribution détaillées dans le paragraphe II/4 « Capitaux propres ».

Les immobilisations en cours ainsi constituées ne sont donc pas amorties et, compte tenu de l'avancement du projet d'ensemble au 31 décembre 2002 les subventions d'investissement inscrites en capitaux propres ne sont pas rapportées au résultat.

La société procède à l'analyse de la valeur d'inventaire des immobilisations, notamment de ses immobilisations en cours, à chaque clôture annuelle. Cette analyse est conduite sur la base de l'évolution du projet et des probabilités de réalisation effective des ouvrages définitifs prévus à l'issue de la phase de réalisation des travaux et études conduits par LTF, et nécessaires à l'aboutissement de la liaison ferrée Lyon-Turin.

Cette analyse permet de déterminer la date de mise en service des immobilisations et de statuer sur l'obligation éventuelle de les ramener à une valeur inférieure à la valeur comptable.

Sur la base de ces principes au 31 décembre 2002, la société n'a pas identifié d'éléments de nature à remettre en cause la valeur des immobilisations reconnues au bilan.

Le Société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

II/3 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS ITALIENS

Le siège de LTF SAS est situé à Chambéry en France.

Au siège de Chambéry sont rattachés l'antenne de Modane, le siège secondaire de Turin et l'antenne de Bussoleno à Turin.

Compte tenu des règles comptables et fiscales différentes en France et en Italie, la comptabilité relative aux opérations du siège secondaire de Turin et de l'antenne de Bussoleno est tenue de façon autonome au cours de l'exercice.

Les comptes italiens sont intégrés mensuellement dans la comptabilité du siège de Chambéry à l'issue de retraitements pour mise aux normes françaises.

II/4 CAPITAUX PROPRES

LTF inscrit les subventions sur immobilisations en cours à la rubrique capitaux propres selon les modalités ci-après :

- Les subventions d'investissement accordées par le Ministère français des transports sont enregistrées en comptabilité dès que les conditions autorisant l'appel des fonds sont réunies (signature de la convention pour le premier versement puis seuils de dépenses atteints pour les versements ultérieurs)
- Les subventions d'investissement accordées à RFF par l'Union Européenne et reversées ensuite à la même date de valeur à LTF pour le financement du projet sont comptabilisées en tenant compte des règles de financement de l'Union Européenne à la date à laquelle les conditions suspensives sont levées (notification de la décision de financement et seuils de dépenses)

- Les appels de fonds réalisés par LTF envers RFI sont considérés comme le reversement des subventions d'investissement perçues par RFI pour le compte de LTF et sont comptabilisées au fur et à mesure de leur reversement à LTF.

Les ressources de la Société sont constituées principalement de subventions d'investissement affectées à la réalisation de l'objet social de LTF tel qu'il est défini à l'article 6 du Traité franco italien de Turin du 29 janvier 2001 (ci-après dénommé « le Traité ») et de produits liés à des prestations réalisées pour les associés.

II/5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont constituées de logiciels amortis sur 3 ans.

II/6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durée d'amortissement :

- Matériel et outillage industriel : 4 ans
- Matériel informatique et de bureautique : 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Installation agencement : 8 ans
- Matériel de transport : 4 ans.

II/7 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les dépôts et cautions sont évalués à leur valeur nominale.
Le montant comptabilisé correspond à la caution pour les locaux situés en Italie.

II/8 INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS

La rémunération du Président et du Directeur Général est fixée par les associés.
Les autres administrateurs de la Société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

II/9 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITES

Les engagements auxquels LTF doit faire face en matière d'indemnités de départ en retraite des salariés en activité en France, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par les textes, ne font pas l'objet de provision au bilan arrêté au 31 décembre 2002 eu égard à la faible ancienneté et à l'âge moyen des effectifs.

Les engagements sont provisionnés pour les salariés italiens à hauteur d'un montant de 73.678 euros. Les salariés italiens de la structure Alpetunnel GEIE ayant été repris par LTF avec le bénéfice de leur ancienneté, le montant des provisions constituées par Alpetunnel a été inscrit dans les comptes de l'exercice 2002 pour un montant de 40.925 €.

II/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La Société a été l'objet d'un redressement fiscal le 20 mars 2003, relatif à l'exercice 2002 qui remet en cause la déductibilité de la TVA sur les charges encourues dans le cadre de son objet social. La Société a contesté cette notification de redressement par lettre du 18 avril 2003 sur la base d'un avis donné par un consultant en fiscalité.

Les Services Fiscaux de la Savoie ont répondu le 9 mai 2003 par courrier parvenu le 12 mai 2003 à LTF en confirmant sa position et en l'informant que la Société pourra soumettre son désaccord à l'avis de la Commission Départementale des impôts directs et des taxes dans les 30 jours.

La société conteste le principe de cette notification de redressement. En outre la position de la Société est confortée par le lettre du Ministère français des Transports du 27 mai 2003. En conséquence, la Société n'a pas constaté de provision à ce titre au 31 décembre 2002.

II/11 CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises n'appartenant pas à la zone euros sont converties en euros au dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultants de cette conversion sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères externes à la zone EURO sont converties en euros au dernier cours de change de l'exercice.

Les écarts ainsi constatés sont comptabilisés au bilan en écart de conversion actif ou passif.

IV Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

IV/1 CHIFFRE D'AFFAIRE DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaire de l'exercice correspond à la facturation d'études à l'associé RFF.

IV/2 PRODUCTION IMMOBILISÉE

LTF a pour principal objet la réalisation des études et travaux préliminaires du tunnel pour la nouvelle liaison ferroviaire Lyon Turin.

En conséquence, à la fin de chaque exercice, LTF inscrit en immobilisation en cours la quasi-totalité des charges d'exploitation et des charges financières directement liées à la production des études et des ouvrages nécessaires au projet.

Le résultat d'exploitation est donc nul.

IV/3 CRÉDIT BAIL

Le montant comptabilisé au cours de l'exercice (26 611 €) correspond à des opérations de crédit bail relatives à l'informatique et aux moyens de transport et est réparti suivant le tableau page 35.

IV/4 VÉRIFICATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

En Italie, LTF constate une charge d'impôt (82 753 €) calculée sur les charges non déductibles et sur certaines charges retenues comme assiette de calcul par l'administration fiscale.

En France, la charge d'impôt (9 755 €) porte sur le résultat financier (29 267 €), le résultat d'exploitation étant nul.

IV/5 PERTES LATENTES

La Société réalise toutes ses opérations en euros et n'est pas exposée au risque de change.

I Renseignements de caractère général concernant LTF

I/1 DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

« Lyon Turin Ferroviaire » - en abrégé « LTF »

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale est toujours précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'indication du capital social.

Siège social : 1091 avenue de la Boisse
73026 Chambéry Cédex.

La Société a un établissement secondaire à Turin (Italie), Galleria San Federico, 16 - 10125.

I/2 LÉGISLATION

La législation applicable à LTF-SAS est la législation française.

I/3 DATE DE CONSTITUTION

Les Statuts de LTF-SAS ont été signés le 3 octobre 2001.

La Société a été enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Chambéry le 17 octobre 2001.

I/4 OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne pour la réalisation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin et, notamment, ses articles 5,6,7 et 9, de conduire les études, reconnaissances et travaux préliminaires de la partie commune franco-italienne de la section internationale.

Ces travaux comportent, en particulier, la définition précise du tracé et des procédures d'évaluation environnementale qui leur sont applicables dans les deux Etats, le creusement de descenderies et de galeries de reconnaissance, les travaux annexes et l'ensemble des études nécessaires à l'établissement de l'avant-projet de la partie franco-italienne.

A l'issue de cette phase d'études et de reconnaissances, la Société doit proposer la consistance définitive des ouvrages de la ligne nouvelle, leur localisation, l'enveloppe financière prévisionnelle et leurs modalités de réalisation.

Les gestionnaires des infrastructures des réseaux ferrés nationaux français et italien peuvent également, d'un commun accord, confier à la Société toutes autres études, reconnaissances et travaux qu'ils jugent utiles de lui confier sur la section internationale de la ligne Lyon-Turin.

La Société effectue toutes les opérations qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet défini ci-dessus, les objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

**I/5 REGISTRE DU COMMERCE
ET NUMÉRO D'INSCRIPTION**

Chambéry 439 556 952

I/6 DOCUMENTS SOCIAUX

Ils peuvent être consultés au siège social.

I/7 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social couvre la période du 16/10/2001 au 31/12/2002, conformément aux Statuts de la Société.

I/8 AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'article 20 des Statuts précise notamment que sur le bénéfice de l'année diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins, pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par les bénéfices de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des Statuts, et augmenté de tout report bénéficiaire.

Ce bénéfice peut être mis en réserve ou distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions leur appartenant.

I/9 ASSEMBLÉE

Article 18 des Statuts.

L'Assemblée générale est composée des associés. Chacun est représenté, soit par son représentant légal, soit par un représentant qu'il est tenu de désigner ou son suppléant.

Chaque membre dispose d'une voix par action détenue.

Le Président de la Société assiste à l'Assemblée générale sans prendre part au vote.

Les décisions des associés doivent être adoptées et modifiées à l'unanimité des associés, lorsqu'elles concernent les opérations suivantes :

- Modification du capital social
- Désignation et révocation des administrateurs
- Rémunération des administrateurs, du Président de la Société et du Directeur Général
- Nomination des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels et affectation des bénéfices
- Cession d'actions
- Agrément des cessions d'actions
- Suspension des droits de vote et exclusion d'une société actionnaire dont le contrôle est modifié
- Exclusion d'un associé
- Transformation et toutes opérations ayant pour effet d'augmenter des engagements des associés
- Dissolution.

Toute autre décision est de la compétence du Conseil d'Administration statuant dans les conditions prévues à l'article 11 des Statuts.

I/10 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 11 des Statuts.

La Société est dirigée, dans la limite des pouvoirs qui lui sont reconnus par les Statuts, par un Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est composé de 8 administrateurs (en 2002), y compris le Président et le Directeur Général, et paritairemment les associés. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des associés pour une durée de 3 ans.

Les décisions du Conseil d'Administration sont normalement exécutées par le Président de la Société.

I/11 LE PRÉSIDENT (ARTICLE 12 DES STATUTS)

Monsieur François LEPINE

« Le Président de la Société est de droit membre et Président du Conseil d'Administration de la Société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et convoque les Assemblées.

Il est en particulier responsable des relations extérieures et institutionnelles ainsi que de la bonne gestion économique et financière de la Société et prend les mesures nécessaires pour contrôler cette gestion».

I/12 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (ARTICLE 13 DES STATUTS)

Monsieur Paolo COMASTRI

« Sous réserve des compétences du Conseil d'Administration ainsi que celles du Président de la Société, le Directeur Général est chargé de la direction de la Société. A ce titre, il assure la gestion du personnel de l'ensemble de la Société ainsi que la coordination et la gestion budgétaire des deux directions de la Société.

La Direction Générale est implantée dans les locaux de l'établissement secondaire de la Société ».

I/13 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les associés désignent collectivement deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants (art. 15 des Statuts).

Cette désignation s'effectue dans les conditions prévues à l'article 18 des Statuts pour la durée fixée par la loi.

Les commissaires aux comptes titulaires sont :

Coopers et Lybrand Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Représenté par Jean-Louis ROUVET

KPMG SA
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 La Défense

Représenté par Michel SEGUIN

Les commissaires aux comptes suppléants sont :

Yves Nicolas
32, rue Guersant
75017 Paris

et

Jean-Paul Thill
1, cours Valmy
92923 La Défense

I/14 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur François LEPINE
Président de LTF-SAS.

II Renseignements de caractère général concernant le capital

II/1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 000 euros.

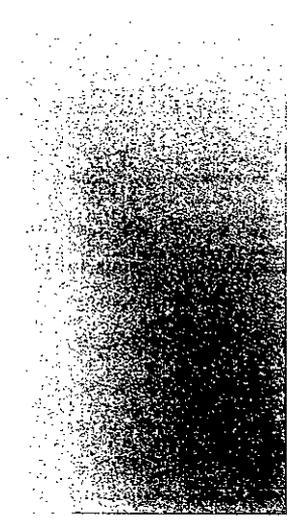
Il est divisé en 2 000 actions de 500 euros chacune.

Les actions sont réparties à part égale (1 000 actions) entre les deux actionnaires RFF et RFI.

V

Engagements hors bilan

Néant.



LYON TURIN FERROVIAIRE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 1091 avenue de la Boisse
73000 CHAMBERY**

PROCES-VERBAL DE LA 7^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

- ASSEMBLEE ORDINAIRE -

EN DATE DU 20 JUIN 2003

L'an deux mille trois,
Le 20 juin
A Florence

Les associés de la société LYON TURIN FERROVIAIRE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros, divisé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 500 Euros chacune, dont le siège social est sis 1091, avenue de la Boisse – 73000 Chambéry, se sont réunis dans la salle de réunion de l'Unità Territoriale Firenze Nodo, Piazza Stazione, 1 – côté place Adua à Florence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président de séance
2. Approbation du projet d'ordre du jour
3. Approbation des comptes annuels du premier exercice de LTF et affectation des bénéfices (article 17-A des Statuts)
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS, démissionnaire

Sont présents :

- | | |
|--|----------------------|
| - Réseau Ferré de France (RFF)
représenté par Monsieur Jean-Pierre DUPORT
propriétaire de 1 000 actions
ci..... | 1 000 actions |
| - Rete Ferroviaria Italiana (RFI)
représentée par Monsieur Mauro MORETTI
propriétaire de 1 000 actions
ci..... | 1 000 actions |
| Total des parts..... | 2 000 actions |

Les deux actionnaires possédant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la société étant présents, l'Assemblée est apte à délibérer.

La séance est ouverte par Monsieur Mauro MORETTI, élu Président de séance, en présence de Monsieur François LEPINE, Président de la Société et Monsieur Paolo COMASTRI, Directeur Général de la société.

CERTIFIÉ CONFORME

PREMIERE RESOLUTION
(point 3 de l'ordre du jour)

Ayant été informés que :

- lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2003, les administrateurs de LTF ont, par délibération n°2, arrêté les comptes sociaux du premier exercice comptable de LTF et autorisé leur transmission aux Associés, RFF et RFI, après avoir intégré au point II.8 le texte mentionné dans ladite délibération
- le Président a adressé aux Associés pour leur approbation les comptes annuels du premier exercice comptable de la Société (rapport financier 2002) incluant cette modification et celles découlant des dernières remarques formulées par les commissaires aux comptes

et après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes,

les Associés approuvent, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes du 1^{er} exercice du 16 octobre 2001 au 31 décembre 2002 tels qu'ils sont été présentés.

Ils approuvent, en conséquence, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(point 3 de l'ordre du jour)

Les Associés décident d'affecter la perte nette de l'exercice en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(point 3 de l'ordre du jour)

Ayant pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, les Associés en prennent acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION
(point 3 de l'ordre du jour)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME



CINQUIEME RESOLUTION
(point 4 de l'ordre du jour)

Ayant pris connaissance de la démission ce jour de Monsieur Yves Nicolas, commissaire aux comptes suppléant, les Associés décident de nommer en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit, société anonyme au capital de 1.255.230 euros, dont le siège social est sis 32 rue Guersant 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 672 006 483, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POINTS DIVERS

Chacun ayant désigné les experts conformément aux conclusions de l'Assemblée Générale du 12 février 2003, les associés conviennent que ces experts se rapprocheront afin de procéder ensemble à une analyse et de faire, si possible, des propositions correspondant à l'esprit de ladite Assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 50.

De tout ce qui précède, il a été adressé, en deux exemplaires originaux, le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Réseau ferré de France
Représenté par Jean-Pierre DUPORT

Rete Ferroviaria Italiana
Représentée par Mauro MORETTI



Monsieur Jean-Pierre DUPORT
Président de Réseau ferré de France

Monsieur Mauro MORETTI
Administrateur Délégué de Rete Ferroviaria Italiana

CERTIFIÉ CONFORME



FL

KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Coopers & Lybrand Audit Sàrl
20, rue Garibaldi
69451 Lyon Cedex 06
France

Lyon Turin Ferroviaire S.A.S.

Siège social : 1091, avenue de la Boisse – 73026 Chambéry Cedex
Capital social : €1 000 000

Rapport général des commissaires aux comptes

Premier exercice du 16 octobre 2001 au 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice du 16 octobre 2001 au 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Lyon Turin Ferroviaire S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note II/2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les principes et méthodes comptables retenus par la société.
- La note II/10 « Provisions pour risques et charges » qui fait état du contrôle fiscal en cours et de la position retenue par la société pour l'établissement de ses comptes annuels.

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Lyon, le 6 juin 2003

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Michel Seguin
Associé

Coopers et Lybrand Audit



Philippe Guéguen
Associé

Ce premier rapport du Conseil d'Administration couvre la période du 16 octobre 2001 (début de l'exploitation) au 31 décembre 2002.

Un chapitre est consacré aux faits importants intervenus depuis le début de l'exercice 2003.

La nature des activités de LTF (réalisation d'un programme d'études et de travaux confiée par les Gouvernements français et italien) et les modalités de son financement (subventions d'équipements versées dans le cadre d'autorisations de programmes préalables au lancement des activités), confère une importance particulière au respect du programme et du planning approuvé par la CIG (Commission Intergouvernementale).

I

Faits marquants de l'exercice 2002

I/1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Au cours de son premier exercice, LTF a mis en place la structure nécessaire pour développer ses missions.

Par convention du 4 décembre 2001, LTF a repris les droits et obligations de Alpetunnel GEIE et le premier janvier 2002 a installé ses bureaux dans les anciens locaux d'Alpetunnel.

En avril 2002, LTF a transféré le siège de l'établissement secondaire de Turin, initialement situé via Nizza, 4, Galleria San Federico, 16, afin de disposer de locaux adaptés à ses besoins.

Afin de disposer de moyens à proximité des chantiers, LTF dispose d'une antenne à **Modane, Place Sommeiller**, et à Bussoleno, strada Susa, 2.

I/2 ACTIVITÉS D'ÉTUDES 2002**I/2.1 GÉNÉRALITÉS***ORGANISATION ET PLANNING DES ÉTUDES*

Le Planning révisé des études de développement, accéléré selon la demande du Conseil d'Administration du 11 mars 2002, a été approuvé par la CIG lors de sa réunion du 16 mars 2002 à Rome. Il prévoyait la réalisation des études de développement sur une période de 9 mois environ (jusqu'à fin janvier 2003), alors que ces études étaient auparavant étalées sur 5 ans.

Ces études avaient essentiellement pour objet :

- d'analyser l'intérêt éventuel d'un phasage de l'ouvrage, c'est-à-dire de la réalisation en 1^{ère} phase d'un ouvrage ne comportant qu'un tube ferroviaire sur certains tronçons
- d'analyser les possibilités de montage du projet en PPP (Partenariat Public-Privé)
- d'établir l'Avant Projet Sommaire / Projet Définitif de l'ouvrage (APS / PP).

Les études ont été organisées en 3 phases :

- Phase 1 (jusqu'à fin juin 2002) : identification et 1^{ère} sélection des projets partiels ; identification et analyse juridique des schémas de PPP
- Phase 2 (juillet - octobre 2002) : approfondissement et comparaison des projets partiels retenus en phase 1 ; approfondissement juridique et financier des schémas de PPP ; première version de l'APS / PP
- Phase 3 (novembre 2002 - janvier 2003) : comparaison des meilleurs projets partiels avec le projet final ; orientations pour le PPP ; version finale de l'APS / PP.

COMITÉ DE COORDINATION LTF - RFI - RFF

Un Comité de Coordination des trois Maîtres d'Ouvrage a été mis en place le 3 mai à Rome. Ce Comité, qui a pour objet de coordonner les projets du tunnel de base et des lignes d'accès, rassemble les Directions de RFI, RFF et LTF et les Responsables de Projets des 3 entités. Quatre Groupes de travail ont été mis en place :

- Sécurité & Exploitation (également en charge de l'Autoroute Ferroviaire)
- Spécifications Techniques
- Environnement & Chantier
- Procédures et Planification.

COMITÉ DE SUIVI DES ÉTUDES DE TRAFIC ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Les études de trafic et les études économiques, réalisées pour l'essentiel en commun par RFF, RFI et LTF, sont pilotées par un Comité de Pilotage rassemblant des experts des 3 sociétés.

Des Comités de Suivi ont par ailleurs été créés en vue d'associer les experts des Administrations des deux pays et de l'Union Européenne (DG TREN).

COMITÉ DE SUIVI DES ÉTUDES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Les études juridiques et financières ont été pilotées par un Comité de Pilotage rassemblant les directions compétentes de RFI, RFF et LTF.

L'APS / PP

L'ensemble des études a été rassemblé dans un dossier unique d'APS / PP incluant tous les dossiers produits par tous les bureaux et consultants de LTF ainsi que par L'APR. Des versions provisoires et partielles ont été produites à fin octobre et à mi-décembre. La version complète a été éditée fin décembre et a débuté en début février 2003.

I/2.2 ETUDES DE DÉVELOPPEMENT

ETUDES DE TRAFIC

Suite à une procédure d'appel d'offres restreint, le Comité de Pilotage a décidé le 23 avril l'attribution des Marchés à deux Groupements.

Les études ont débuté immédiatement, conformément au planning des études

Des Rapports d'étape ont été édités à la mi-juin et en octobre 2002. Ils détaillent les données de base des études, la méthodologie de modélisation et les premiers résultats. Les rapports finaux sont intégrés dans l'APS / PP.

ETUDES D'AUTOROUTE FERROVIAIRE

Une étude qualitative sur l'Autoroute Ferroviaire a été engagée en juillet 2002.

Par ailleurs, LTF a réalisé une étude simplifiée d'exploitation des terminaux d'Autoroute Ferroviaire, dans plusieurs hypothèses de modes de chargement et de longueur de trains.

ETUDES ÉCONOMIQUES

Après Appel d'Offres les études ont commencé le 25 juin 2002.

ETUDES ECONOMIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Après Appel d'Offres les études ont commencé le 25 juin 2002.

ETUDES TECHNIQUES DE SÉCURITÉ ET D'EXPLOITATION (TSE)

Le Marché recouvre 3 lots :

- Lot 1 - Exploitation & Equipements Ferroviaires
- Lot 2 - Sécurité et Equipements non Ferroviaires
- Lot 3 - Génie Civil & Equipements associés

regroupés sous la conduite d'un mandataire.

Le marché a été attribué en mai 2002.

Les études ont débuté immédiatement.

Des Rapports d'étape ont été édités en juin 2002 (1^{ère} sélection des scénarios de phasage), en octobre et en décembre 2002 (couvrant tous les sujets en cours d'analyse). Les rapports finaux sont intégrés dans l'APS / PP.

Etudes techniques

Ces études ont eu pour objet d'établir un APS / PP complet et cohérent de la partie commune de la section internationale, en partant des études nombreuses réalisées par le passé par Alpetunnel.

Etudes de sécurité

Un document relatif aux « Critères de sécurité en phase d'exploitation » a été discuté entre LTF et les experts de la Commission de Sécurité de la CIG (CS). La version finale a été établie par la CS en octobre 2002.

Etudes d'exploitation

En 2002, les études ont porté à la fois sur le Projet Final et sur les différents projets partiels sélectionnés. Ces études couvrent la section mixte entre le sillon alpin et Bruzolo (environ 100 km), c'est-à-dire au-delà de la partie de compétence LTF. Elles ont été menées en coopération avec RFF et RFI sur certains points.

Etudes de phasage

La méthodologie des études a comporté 3 phases :

- Phase 1 : identification des configurations envisageables
- Phase 2 : approfondissement des configurations retenues et sélection des meilleures parmi ces configurations
- Phase 3 : comparaison multi-critères des meilleurs projets partiels avec le Projet Final

La sélection des scénarios en Phase 1 a fait en juin l'objet de la Soumission n° 7 à la CIG, qui a l'a approuvée dans ses principes. Les études de Phase 2 ont fait l'objet de la Soumission 24 à la CIG, en novembre 2002 (révisée en février 2003). Enfin, la comparaison avec le Projet Final a fait l'objet de la Soumission n°27 en février 2003.

Comité d'Experts Tunnels

Un Comité de 3 experts Tunnels (français, italien et suisse) a été constitué. Ce Comité a été appelé à se prononcer sur certains points stratégiques : programme des galeries de reconnaissance, méthodes et cadences de creusement, coût des tunnels...

ETUDES D'ENVIRONNEMENT

Les études d'environnement

Après Appel d'Offres, les études ont débuté le 23 avril 2002.

Des rapports d'étape ont été édités en juin, en octobre et en décembre 2002 (couvrant tous les sujets en cours d'analyse). Les rapports finaux sont intégrés dans l'APS / PP.

Insertion du projet dans l'environnement

LTF a décidé de s'appuyer sur différents experts français et italiens pour améliorer l'insertion du projet dans les sites à ciel ouvert.

ETUDES GÉOLOGIQUES, HYDROGÉOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Etude hydrogéologique

Ces études portent sur le suivi des sources, des torrents et des forages, sur l'établissement d'un modèle hydrogéologique pour la caractérisation des aquifères qui seront recoupés par les tunnels et sur l'estimation des débits d'exhaure et des risques de perturbation des ressources en eaux superficielles.

Des missions d'expertise des études hydrogéologiques et une mise à jour des études

géologiques ont été confiées aux Universités de Savoie et de Turin et à l'Ecole Polytechnique de Turin.

Etudes géologiques

Des analyses des reconnaissances sur les 9 forages et sur la sismique en forages réalisées en 2002 sont en cours, pour mettre à jour la coupe géologique et géotechnique prévisionnelle des tunnels de base et de Bussoleno, avec des missions d'expertise des Universités de Savoie et de Turin.

Une mission d'expertise a aussi été confiée à l'Ecole Polytechnique de Turin pour évaluer le risque d'amiante et conduire les études et reconnaissances nécessaires sur ce sujet.

Etudes topographiques

Une campagne de reconnaissance aérienne a été réalisée en automne 2002 afin d'établir un plan topographique complet et cohérent du site entre Saint-Jean de Maurienne et Bruzolo.

MONTAGE JURIDIQUE

L'étude a été engagée fin janvier 2002.

L'étude avait pour objet de définir le cadre juridique dans lequel s'inscrira l'ouvrage, de définir les principaux schémas de PPP envisageables et d'examiner certains points juridiques particuliers.

L'étude a fait l'objet de rapports d'étape en mars et en mai 2002 et d'un Rapport Final en juin 2002 (Soumission n° 8 à la CIG). Des approfondissements ont été demandées par la CIG et ont fait l'objet d'un rapport complémentaire en novembre 2002 (Soumission n° 22 à la CIG). Ces rapports sont intégrés dans l'APS / PP.

ETUDE DE FAISABILITÉ FINANCIÈRE

L'étude a été engagée en août 2002.

Elle a fait l'objet de rapports novembre 2002 et d'un Rapport Final 2003 (Soumission n° 28 à la CIG). Final est intégré dans l'APS / PP.

I/2.3 CIG

GÉNÉRALITÉS

Une Commission Intergouvernementale (CIG) a été créée par les deux Etats pour suivre le développement du projet. La CIG s'appuie sur 2 Commissions spécialisées : une Commission Technique et de Sécurité (CTS), au sein de laquelle est constituée une Commission de Sécurité (CS), et une Commission Economique, Juridique et Financière (CEJF).

Les études menées par LTF ont fait l'objet à chacune des 3 phases des études de développement de synthèses soumises à la CIG pour accord (« Soumissions »).

SOUSSIONS DE PHASE 1

Trois soumissions ont été communiquées à la CIG à la mi- juin :

- Soumission n° 6 : données et hypothèses de base des études de trafic et des études économiques
- Soumission n° 7 : scénarios de phasage à approfondir
- Soumission n° 8 : étude juridique et scénarios de PPP.

Ces Soumissions ont été approuvées dans leurs principes par la CIG.

SOUSSIONS DE PHASE 2

18 soumissions ont été communiquées à la CIG en novembre 2002 :

- Soumission n° 9 à 21 : synthèses à mi-octobre des études de développement (trafic, exploitation, technique, économie...)
- Soumission n° 22 : approfondissements juridiques

- Soumission n° 23 : synthèse à mi-October des études financières
- Soumission n° 24 : évaluation des meilleurs projets partiels de 1^{ère} phase
- Soumission n° 25 : synthèse des études de trafic, économiques et socio-économiques.

Ces Soumissions ont été approuvées dans leurs principes par la CIG, avec certains commentaires qui ont été intégrés dans la suite des études.

SOUSSIONS DE PHASE 3

6 Soumissions ont été communiquées à la CIG en Février 2003 :

- Révisions des Soumissions n° 24 & 25
- Soumission n° 26 : le Tracé
- Soumission n° 27 : comparaison des projets phasés avec le projet final
- Soumission n° 28 : études financières
- Soumission n° 29 : synthèse de l'APS / PP.

Ces Soumissions seront examinées par les Commissions de la CIG en février et mars 2003. La réunion de la CIG est prévue fin mars 2003

I/2.4 PROCÉDURES

PROCÉDURES ET TERRITOIRES FRANCE

Une procédure informelle d'Information & Recueil d'avis était prévue à l'automne 2002 sur la section française du projet. Cette consultation a été différée.

PROCÉDURES ET TERRITOIRES ITALIE

Galerie de reconnaissance

Le Projet Préliminaire de la reconnaissance de Venais a été édité

Une étude juridique a été confiée à un cabinet spécialisé en vue de définir les procédures applicables à la réalisation de cet ouvrage.

La procédure d'autorisation est prévue en février 2003.

Ouvrage principal

Un « Dossier d'information » relatif à la partie italienne du projet a été établi et présenté en avril 2002 dans le cadre d'une concertation menée sous l'égide de la Région Piémont et associant les collectivités locales concernées par le projet. La concertation a été officiellement engagée fin mai 2002 et s'est conclue en janvier 2003.

Le Projet Préliminaire de la partie italienne, extrait de l'APS / PP général, sera remis au Ministère des Infrastructures italien au début mars 2003.

I/3 ACTIVITÉS TRAVAUX 2002

I/3.1 PROGRAMME DES TRAVAUX DE LTF

Le programme de reconnaissance par galeries confié à LTF par le Traité franco-italien du 29 janvier 2001 comprend 4 chantiers importants (Saint-Martin la Porte, La Praz, Modane, Venaus) pour un linéaire total cumulé de 20 km. A ceux-ci s'ajoutent 8,4 km de descenderies

La réalisation de ces galeries de reconnaissance doit être effectuée avant que ne commencent les travaux du tunnel ferroviaire puisqu'elles sont nécessaires à la mise au point des projets et au choix des méthodes d'excavation.

Les galeries sont destinées :

- à localiser et identifier les principaux aléas géologiques et hydrogéologiques qui subsistent sur le tracé et qui peuvent avoir une incidence importante sur les coûts et délais de réalisation du projet, ainsi que sur son allotissement (nombre et sens des attaques, ouvrages complémentaires, travaux anticipés.)

- à caractériser les conditions de réalisation sur certaines parties sensibles du tracé en vue de proposer des principes pour les travaux : méthodes d'excavation traditionnelles ou mécanisées, reconnaissances à l'avancement, solution aux problèmes de refroidissement, système de marinage, d'installations d'exhaure, mesures à prévoir vis-à-vis de la sécurité et de la protection de la santé (gaz, chaleur, possibilités de réutilisation des matériaux...).

Le programme de LTF inclut également des sondages traditionnels complémentaires.

La CIG a entériné ce programme lors de sa réunion du 16 mars 2002 à Rome.

I/3.2 RÉALISATION 2002

TRAVAUX ET SERVICES CONNEXES À LA DESCENDERIE DE MODANE

En 2002, LTF a lancé le chantier de la descenderie de Modane.

Les travaux se poursuivent régulièrement selon le programme contractuel.

En particulier :

- Le creusement de la descenderie a atteint le point métrique 573, conformément au programme d'avancement et malgré l'interdiction d'emploi des explosifs durant la nuit
- La centrale de traitement des déblais fonctionne et assure la production de 4 granulométries pour la préparation du béton
- La centrale à béton fonctionne pour les besoins du chantier
- Le système de bandes transportées assure le transport des matériaux extraits en descente au dehors vers la zone de dépôts est

Il convient de souligner que l'emploi d'une technique innovante a été prévu et prévoit l'exécution de volées de tir des appareils électroniques.

La mission de coordination pour la sécurité en phase d'exécution des travaux est attribuée à une Société spécialisée, en cohérence avec les travaux et en étroite liaison avec la maîtrise d'oeuvre, LTF et organismes compétents.

Toutes les prestations spécifiques destinées au monitoring du bassin hydroélectrique EDF de Plan d'Aval se poursuivent régulièrement avec des rapports périodiques sur les paramètres suivis.

Toutes les activités et toutes les études complémentaires engagées se poursuivent selon les programmes.

TRAVAUX ET SERVICES CONNEXES À LA DESCENDERIE DE ST. MARTIN

Les travaux préparatoires du site d'accès à la descenderie, attribués à l'Entreprise Mancuso pour un montant de 1,13 Millions d'Euros, sont achevés.

Le lancement des travaux de la descenderie de St. Martin, dont le montant est fixé à 41 millions d'euros environ, a été autorisé par le Conseil d'Administration de LTF lors de sa séance du 12 février 2003.

A la suite de cette autorisation, la date de fin 2004 pourra être respectée pour l'achèvement des travaux de la descenderie.

Il convient de souligner que le stockage des granulats produits à Modane, nécessaires à la production du béton destiné au futur chantier de la descenderie, est déjà en cours sur une aire spéciale du chantier de St. Martin.

Les activités et les études complémentaires, et les études spécifiques nécessaires au bon déroulement des travaux, se poursuivent régulièrement.

TRAVAUX ET SERVICES CONNEXES À LA DESCENDERIE DE LA PRAZ

Les sondages relatifs aux galeries de reconnaissance sont achevés.

TRAVAUX ET SERVICES CONNEXES À LA GALERIE DE RECONNAISSANCE DE VENAUS.

Des études juridiques ont été réalisées afin de constituer le dossier qui a été transmis aux instances compétentes le 3 mars 2003.

RECONNAISSANCES GÉOLOGIQUES

Seuls les chantiers de La Praz ont été réalisés en 2002.

LTF a continué de recueillir et d'intégrer dans la base de gestion des données géologiques mises en place par Alpetunnel, les informations recueillies sur les chantiers et nécessaires à l'élaboration des marchés et aux études de développement du tunnel.

I/4 COMMUNICATION

I/4.1 LOGO

Dépôt du logo : information et assistance aux formalités administratives (France et Union Européenne).

I/4.2 OUTILS DE COMMUNICATION

LTF, en accord avec RFF et RFI s'est dotée de premiers supports de communication afin de présenter clairement le projet et ses enjeux aux différents publics, italiens et français prioritairement.

Un dépliant d'information a été édité en septembre dans les deux langues de la région mais aussi en anglais. Dans le même temps un stand de présentation trilingue a été utilisé lors de différents événements.

Un dossier de presse a également été édité.

Un site internet LTF a été ouvert en octobre. Un groupe de travail constitué en interne prépare le développement de ce site.

I/4.3 CHARTE GRAPHIQUE

La réalisation de la charte graphique de LTF a permis, en particulier, la conception et l'implantation des premiers panneaux de chantier (sur les sites des descenderies de Modane et de Saint-Martin la Porte).

I/4.4 CENTRE D'INFORMATION

Les démarches pour l'aménagement d'un nouveau centre d'information dans l'ancienne rizerie de Modane se poursuivent.

LTF intervient aux côtés du Syndicat intercommunal de Modane en vue de l'ouverture de ce nouveau centre fin 2003-début 2004.

Les missions relatives aux aménagements extérieurs seront confiées, en gré à gré, par le Syndicat intercommunal maître d'ouvrage, à un architecte du patrimoine (la rizerie étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques).

Le Syndicat intercommunal a également lancé en décembre 2002 un appel à candidatures d'architectes-scénographes pour la conception et le suivi des aménagements intérieurs et de la scénographie. Une première sélection est en cours avant lancement de l'appel d'offres qui permettra de sélectionner un bureau d'études attributaire du contrat.

En Italie, la ville de Turin a, par ailleurs, proposé en janvier 2003 à RFI, LTF et RFF de présenter le Lyon-Turin dans le futur centre d'information que la municipalité a prévu d'ouvrir à l'automne 2003.

II | **Faits marquants depuis le début de l'année 2003**

En 2003, LTF poursuit son activité dans le cadre du programme de travail approuvé par la CIG le 16 mars 2002.

Lors de sa séance du 12 février 2003, le Conseil d'Administration a notamment :

- approuvé l'état prévisionnel des dépenses et le budget pour l'exercice 2003 sur la base de l'autorisation de programme de 55 M€ notifiée par lettre du Président de la CIG du 19 décembre 2002
- autorisé le lancement de l'ordre de service pour le chantier de la descenderie de Saint-Martin

Lors de sa séance extraordinaire du 21 février 2003, le Conseil d'Administration de LTF a notamment :

- pris acte de la décision de l'Assemblée Générale de LTF de nommer Directeur Général, en remplacement de Monsieur Cavagnaro, Monsieur Paolo COMASTRI, antérieurement Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
- nommé Monsieur Walter BENEDETTO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
- autorisé la transmission des synthèses des études réalisées en 2002 à la CIG (Soumissions 24 à 29).